



FONDS DE COMMERCE A CÉDER

SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE



PROCÉDURE :

LJ : ROBINSON 06 (Association)

JUGEMENT DE LJ : 15/06/2026

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL GM

CONTACT : Téléphone : 04.92.28.03.94

Courriel : etude@mj-gm.fr

FONDS DE COMMERCE : Jardin d'enfants – accueil de loisirs

ADRESSE : résidence Saint Joseph 2 - 06700 Saint Laurent du Var

CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN DES 2 DERNIERS EXERCICES (2024 et 2025) : 477.793,00 €

ACTIF MOBILIER CORPOREL : Mobiliers de bureau, machine à coudre, lave-linge sèche-linge, bloc vestiaires, divers matériels informatiques, matériel pâtisserie, équipements cuisine, mobiliers/ jouets enfants etc... évalué par commissaire de justice 11.330,00 €

BAIL : Bail emphytéotique (Cf infra)

BAIL EMPHYTHÉOTIQUE

DUREE : Jusqu'au 31/12/2029

LOYER ACTUEL : 808,00 € HT/mois

DESTINATION DES LOCAUX : Garderie d'enfants

DESCRIPTION :

Sur le territoire de la Commune de Saint Laurent du Var, au lieu-dit " les Bassins Notre Dame ", dans un ensemble immobilier dénommé "SAINT JOSEPH II ", une parcelle de terrain destiné à l'aménagement d'une garderie d'enfants sur lequel est édifié un immeuble dénommé bâtiment L de 26, 12m de longueur sur 9,50m de largeur (soit 248, 14m²) élevé d'un étage sur rez-de-chaussée réalisée à ce jour, exceptés l'appartement de la Conciergerie et le studio attenant; ainsi qu'une parcelle de terrain de 2.012m² environ avec construction d'un local de 65m² dont l'ensemble de l'immeuble figure au cadastre de ladite commune à la section A sous les numéros suivants : 2.990 et 2.992.

Etant ici précisé que les biens loués dépendent des parties communes de l'ensemble immobilier ci-dessus désigné.

CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE :

DELAI : Jusqu'au Mercredi 30 Septembre 2026 à 12h00 en l'étude de MOUGINS

PRIX MINIMUM : 30.000,00 euros

PIECES A TRANSMETTRE :

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,
- Versement (chèque remis à l'encaissement, chèque de banque ou virement) de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur après que son offre ait été retenue.
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,
- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,
- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec les dirigeants de l'association ROBINSON 06.

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession est à la charge de l'acquéreur retenu.